



Lettre du SNUipp-FSU Isère

Jeudi 31 mars 2011

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

- **CTPD lundi 4 avril : Préavis de grève unitaire : dernier jour pour déclarer son intention.**
- **Il est encore temps de nous faire parvenir les enquêtes.**
- **CTP le 4 avril à 14h30:**
 - **Préavis de grève unitaire : pensez à votre déclaration.**

Pour permettre aux collègues et aux écoles qui le souhaitent de se mobiliser et de s'organiser en lien avec les parents d'élèves, les organisations syndicales ont décidé d'un **préavis de grève lundi 4 avril**, jour du CTPd (Comité technique paritaire départemental) décidant des ouvertures et fermetures de classes).

Nous vous appelons à vous rassembler, avec les parents, devant l'Inspection d'Académie à 14h00.

Attention, **les déclarations doivent parvenir avant ce soir minuit.**

Envoyez-les par fax : 04/76/74/78/93. Il est aussi possible de le faire depuis l-prof.

Lettre intersyndicale :

Les secrétaires départementaux des syndicats du premier degré: de l'Isère

Gabrielle Beyler SNUipp-FSU, Martine Jarry SNUDI-FO, Daniel Chevrolat SGEN CFDT, Patrick Maurey SE-UNSA, Denis Poler PAS 38

A l'attention de Madame l'Inspectrice d'académie,

Conformément à la législation en cours (décret N° 2008-1246 du 1^{er} décembre 2008) nous avons l'honneur de déposer auprès de vos services un préavis de grève pour la journée du 4 avril 2011 afin de permettre aux collègues enseignants de soutenir les revendications qui suivent.

Rentrée 2011 en Isère :

719 élèves en plus

1 enseignant en plus !

Tout est dit ? !

Cette année, l'arrivée de 719 élèves en plus dans notre département se traduit par l'octroi d'un seul poste d'enseignant.

Cela ne va ni améliorer nos conditions de travail déjà fortement dégradées ni contribuer à la réussite de tous les élèves.

- ***Effectifs : les seuils d'ouverture et de fermeture sont déjà problématiques (32 en maternelle, 27.5 en élémentaire hors REP). Nous demandons une baisse des seuils (28 en maternelle, 25 en élémentaire).***
- ***En Isère, les effectifs sont souvent globalisés (par secteur, par commune...) pour ne pas ouvrir une classe ou pour en fermer une. C'est par école et non par commune que doit être organisée la carte scolaire (article D211-9 du Code de l'éducation).***
- ***Les fusions d'écoles ne doivent pas être utilisées comme levier pour « économiser » des postes.***
- ***Les dérogations réglementaires doivent être prises en compte dans les prévisions d'effectifs.***
- ***Nous contestons la refonte des Réseaux de Réussite Scolaire qui ne prend pas en compte les réalités du terrain.***

D'autre part, nous dénonçons :

- ***La poursuite orchestrée de la dégradation des réseaux d'aide et de l'éducation spécialisée (RASED inexistantes ou incomplets, très peu de départs en formation).***
- ***L'accueil des élèves en situation de handicap effectué sans moyen.***
- ***Les remplacements difficilement assurés.***

Des effectifs plus lourds, des moyens humains en baisse constante.....

Comment allons-nous réduire ainsi les inégalités en matière de réussite scolaire ?

Nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice d'académie, à notre attachement au service public d'éducation.

Nous proposons aux conseils des maîtres de se saisir de ce texte sous forme de motion à envoyer à l'Inspectrice d'académie, sans oublier d'envoyer une copie au SNUipp-FSU :
snu38@snuipp.fr

•Faites-nous parvenir les enquêtes CTP

Il n'est pas trop tard pour nous faire parvenir les enquêtes carte scolaire. Vous trouverez les informations détaillées sur notre site : **<http://38.snuipp.fr/spip.php?article882>**

